

DEPARTEMENT  
de la Haute Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT  
de Toulouse

CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Paulhac

COMMUNE  
de Paulhac

En Session extraordinaire

<sup>1920</sup>  
L'an mil neuf cent vingt et le vingt cinq avril

à 10 heures du matin le Conseil Municipal de la Commune  
de Paulhac s'est réuni à la Mairie en session extra ordinaire  
et sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gay adjoint  
au Maire

Etaient présents : MM. Gay, Verbes, Bonnet, Bergal  
guioilhas et Bentadou

Etaient absents : MM. St Aman, André, Cyprien



M. Verbes a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu  
d'entourer d'un mur et d'une grille, le monument élevé à  
la mémoire des enfants de la Commune morts pour la Patrie.  
La dépense s'élèverait en totalité à la somme de  
mille cinq cents francs. (1500)

Comme il y aura plusieurs Corps d'état appelés à effectuer  
ce travail, M. le Maire demande au Conseil, l'autorisation  
de faire effectuer ce travail par voie de régie économique.

Le Conseil vu l'exposé de Monsieur le Maire décide  
qu'il y a lieu de faire effectuer ce travail en régie et prie  
Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente  
Deliberation

Ainsi fait et délibéré à Paulhac les jour, mois et  
an que dessus et ont signé les membres présents

Pour Copie Conforme  
Le Maire

Gay



Vu et approuvé  
Toulouse, le 7 mai 1920

Pour le Préfet  
Le Conseiller de préfecture délégué

